

Département  
ILLE ET VILAINE  
Commune  
LE PETIT FOUGERAY

N°2021005

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

L'an deux mille vingt et un, le 18 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/02/2021

Présents : M. BRULLÉ, Mme LUTZ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. VERNAZOBRES, Mme GRANNEC, MM. LETORT, DELAUNAY, Mme BARBÉ, M. MORIN, Mmes GEORGE, LAVIT, M. LOUIS.

Absents: Mme JARRET, M. MENUET.

Secrétaire : Mme Anne BARBÉ.

### TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs des concessions dans le cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (7 votes pour, 4 votes contre, 2 abstentions) :

- 1- décide de fixer les tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 de la façon suivante :
  - concession de 15 ans : 100 €
  - concession 30 ans : 200 €
  - concession 50 anse : 250 €
- 2 - précise que cette somme sera répartie entre la commune et le CCAS à hauteur de 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Ch. BRULLÉ.

